

# CONDITIONS GENERALES

## Article 1 : PREAMBULE – IDENTIFICATION DES PARTIES – APPLICATION ET MODIFICATIONS DES CONDITIONS

Les présentes Conditions Générales constituent le socle des relations contractuelles entre la Société et ses Clients. A défaut d'accord exprès et écrit en sens contraire, les relations sont régies exclusivement par les présentes conditions générales.

Ces conditions s'appliquent aux contrats conclus entre la société XPRESS LOGISTICS S.à.r.l située à 25-27 Parc d'activité, L-8308 CAPELLEN, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B224184, dénommée ci-après XPRESS LOGISTICS S.à.r.l et le(s) Client(s) tel(s) que défini(s) au contrat.

Le choix des prestations de XPRESS LOGISTICS sont décrits dans les moyens de communication actuels de la société (site/ brochures / flyers) et peuvent être consultés en ligne sur le site internet de la société [www.xpress-logistics.lu](http://www.xpress-logistics.lu)

Toutes nos prestations sont soumises aux présentes conditions générales. Toute dérogation aux présentes conditions doit être expressément convenue par écrit et acceptée par la société XPRESS LOGISTICS S.à.r.l. Ainsi, toute demande d'offre ou de services formulée par le Client sur le site [www.xpress-logistics.lu](http://www.xpress-logistics.lu) ou adressée à la Société par téléphone, par e-mail, par courrier, ou par tout autre procédé est subordonnée à l'acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales.

Toute commande implique l'acceptation tacite et sans réserve des présentes Conditions Générales et la renonciation irrévocable de la part du Client à se prévaloir éventuellement de ses propres conditions générales particulières le cas échéant.

Les présentes Conditions Générales peuvent être modifiées, en tout ou en partie, à l'initiative de la Société. L'avenant aux Conditions Générales est notamment porté à la connaissance des Clients par publication sur le Site web de la Société. En effet, la société XPRESS LOGISTICS S.à.r.l. se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales pour se conformer aux évolutions législatives le cas échéant, ou à l'évolution de la Société. D'éventuelles modifications seront applicables aux contrats en cours après information du Client, le simple envoi des conditions générales modifiées au client, fussent-elles figurer au verso d'une confirmation, d'une facture ou de tout autre document, valant notification, tout comme en particulier la publication des nouvelles Conditions Générales directement sur le site internet de la Société.

Les modifications des Conditions Générales entrent en vigueur à la date qu'elles fixent et dès leur publication. Il appartient par conséquent au Client de se référer régulièrement à la dernière version publiée des Conditions Générales disponible sur le Site Web de la Société.

Toute Commande vaut acceptation implicite des éventuelles modifications ultérieures des présentes Conditions Générales telles qu'elles existent au jour de la Commande.

Le Client s'engage à remettre à XPRESS LOGISTICS S.à.r.l. les informations complètes, correctes et lisibles permettant le traitement de sa demande pour la distribution, la livraison, et le transport de sa Commande le cas échéant. Il doit également préciser toutes instructions permettant la livraison, la distribution et le transport effectif.

Le Client répond de toutes les conséquences d'un manquement à l'obligation d'information vis-à-vis de la Société Prestataire qui empêcherait la bonne livraison de sa commande, laquelle en cas de défaut du Client, ne saurait voir engager sa responsabilité.

## Article 2 : TERMES ET CONDITIONS

Les termes ci-après détaillés sont définis comme suit :

- « Client – Clients et/ou Donneur(s) d'ordre(s) » : l'entreprise (personne morale) ou le particulier (personne physique) agissant par elle-même/par lui-même ou par le biais d'un mandataire dûment habilité à cette fin et qui contracte avec la société XPRESS LOGISTICS S.à.r.l., en vue de la livraison, la distribution et le transport effectif de colis, palette, marchandises ;
- « Commande – Offre – Devis » : document écrit ou courriel formalisant la demande formulée par le Client auprès de XPRESS LOGISTICS S.à.r.l., en vue de la livraison, la distribution et le transport effectif de colis, palette, marchandises, dans les conditions de prix et délais convenus avec XPRESS LOGISTICS S.à.r.l. ;
- « Parties » : Client-donneur d'ordre et Prestataire à savoir la société XPRESS LOGISTICS S.à.r.l. ;
- « Prestataire-Société » : XPRESS LOGISTICS S.à.r.l. située à 25-27 parc d'activité, L-8308 CAPELLEN, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B224184 et le numéro de TVA LU30249472 ;
- « Prestations de service » : livraison, distribution et transport effectif de colis, palette(s) et marchandises d'ordre et pour le compte du Client dans les conditions de prix et délais convenus via la commande-offre-devis ;
- « Documents » : tous supports nécessaires à l'exécution du Contrat par le Prestataire remis au Prestataire par le Client et/ou donneur d'ordre pour le bon déroulement de la mission par le Prestataire et/ou son sous-traitant ;
- « Sous-traitant » : entreprise qualifiée dûment choisie par le Prestataire en vue de la réalisation de la Prestation de service d'ordre et pour le compte du Prestataire ;
- « Colis » : objet ou ensemble de plusieurs objets « emballé(s) – conditionné(s) » par l'expéditeur avant remise et prise en charge par le Prestataire, constituant une charge unitaire lors de la remise au transport et dont le contenu est détaillé dans le document de transport en vue de sa livraison, distribution et son transport effectif.
- « le Site web » qualifie l'ensemble des pages web mises en ligne à l'adresse internet de la société XPRESS LOGISTICS S.à.r.l., à savoir [www.xpress-logistics.lu](http://www.xpress-logistics.lu) ;

### Article 3 : ACCES AUX SERVICES – OBLIGATIONS et RESPONSABILITES DU CLIENT DONNEUR D'ORDRE - INTERDICTIONS

La personne qui effectue et valide une demande de prestations de services auprès de la Société est présumée disposer du pouvoir pour se faire, sinon d'une autorisation et/ou procuration en ce sens, et demeure seule responsable pour le cas où une telle autorisation et/ou procuration ferait défaut, de sorte que le paiement de la prestation devra être honoré. Le Client est seul responsable de la conformité des informations par lui données en vue de la livraison, distribution et le transport de son (ses) colis, palette(s) et pour l'enlèvement des marchandises.

Le transport des envois susceptibles de mettre en danger la vie d'êtres humains ou d'animaux ou d'objets susceptibles de dégrader les autres marchandises/objets/colis transportés par le Prestataire, y compris des articles dangereux ou présentant des risques élevés, substances illicites, ainsi que toute marchandise dont le commerce, la détention ou le transport est illégal ou contraire aux lois dans le pays de transit, d'expédition ou de destination est interdit et ne sera pas assuré par XPRESS LOGISTICS. Les marchandises devront être conformes aux lois des pays d'origine, des pays de transit, aux lois locales et aux lois des pays de destination.

Le Client reconnaît qu'il lui est formellement interdit d'utiliser XPRESS LOGISTICS comme prestataires de services pour les produits, objets, marchandises précitées. Le Client reconnaît donc expressément qu'il lui est interdit de remettre à XPRESS LOGISTICS S.à.r.l des marchandises illicites ou prohibées.

L'expéditeur doit respecter la législation en vigueur relative au contenu des envois.

Le client s'oblige à déclarer à XPRESS LOGISTICS la nature et la quantité des produits qui lui sont confiés. XPRESS LOGISTICS se réserve le droit d'accepter ou de refuser les dits produits et d'en informer les autorités compétentes.

XPRESS LOGISTICS se réserve le droit de refuser des marchandises/colis dont l'emballage ou le conditionnement apparaîtrait comme défectueux et qui présenteraient des risques pour les bâtiments ou les autres marchandises entreposées.

Le Client s'engage à remettre au Prestataire les informations complètes, correctes et lisibles permettant le traitement de sa demande.

Il doit à ce titre préciser toutes instructions permettant la livraison, la distribution, le transport et le retrait des marchandises, le cas échéant les instructions concernant la procédure à suivre en cas de difficultés d'exécution de la Prestation.

Le Client est tenu de signaler en temps utile au prestataire toute information nécessaire en vue de la réalisation de la prestation de service. Il est en effet convenu entre parties que la société XPRESS LOGISTICS S.à.r.l n'est pas censée vérifier l'exactitude des renseignements ou informations communiqués par le Client, ni l'authenticité ou la régularité des documents fournis par lui. Il supporte seul, sans recours contre XPRESS LOGISTICS les conséquences, quelles qu'elles soient, résultant de déclarations ou documents erronés, incomplets, inapplicables, ou fournis tardivement, en ce comprises les informations nécessaires à la transmission de toute déclaration sommaire exigée par la réglementation douanière, notamment pour les transports de marchandises en provenance de pays tiers.

Le Client répond exclusivement de toutes les conséquences d'un manquement à l'obligation d'information et de déclaration sur la nature et la spécificité de la marchandise/objet déposé dans le colis quand ce(s) dernier(s) requiert(ent) des dispositions particulières (fragile, objet de luxe, dangerosité, objets rare... par exemple), eu égard notamment à leur valeur et/ou aux convoitises susceptibles d'engendrer.

Le Client supporte seul et intégralement, sans possibilité de voie de recours contre XPRESS LOGISTICS, les conséquences, quelles qu'elles soient, résultant de déclarations ou documents erronés, incomplets, inapplicables, ou fournis tardivement, en ce comprises les informations nécessaires à la transmission de toute déclaration sommaire exigée par la réglementation douanière.

Le Client reconnaît donc qu'il est responsable à l'égard du Prestataire, réagira et le garantira à la première demande pour : - tout dommage, toute perte résultant de la nature des marchandises et de leur emballage, de l'inexactitude, de l'imprécision ou du caractère incomplet des instructions et données, de la non mise à disposition ou de la mise à disposition tardive des marchandises tels que convenus au Contrat, ainsi que la non communication ou la communication tardive de documents et d'instructions et de toute faute ou négligence du Client en général et des tiers dont il a sollicité l'intervention ; - tout dommage, toute perte, de frais et dépenses réclamés à XPRESS LOGISTICS par les autorités, des tiers ou des agents d'exécution, pour quelle raison que ce soit, du fait, entre autres, des marchandises, des dommages, des dépenses, des frais, des droits réclamés directement ou indirectement du fait des services fournis à la demande du Client ; - tout dommage et toute perte dans le cadre de la mission donnée au Prestataire, de frais et dépenses réclamés au Prestataire dans les cas où XPRESS LOGISTICS est responsable, personnellement et / ou solidairement, du paiement ou de l'apurement de droits de douane et / ou d'autres dettes fiscales conformément à des législations ou règlements communautaires ou nationaux.

## Article 4 : TARIFS – CONDITIONS - REGLEMENT

Le contrat est exécuté aux conditions et tarifs en vigueur au jour de la signature du contrat-commande-offre-devis.

Les prix indiqués s'entendent en euros et HTVA, sauf mention expresse contraire. Les prix TTC sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de la conclusion du contrat avec la précision que toute variation ultérieure de ces taux sera répercutée sur ces prix.

XPRESS LOGISTICS S.à.r.l se réserve le droit de pouvoir modifier à tout moment ses tarifs étant précisé toutefois qu'elle s'engage à appliquer les tarifs en vigueur qui auront été indiqués au moment de la conclusion contrat sous réserve du taux de TVA. Le Prestataire se réserve également le droit d'appliquer d'autres tarifs sans délais si un cas de force majeure l'y contraint ou s'il s'avère qu'une faute d'impression ou d'affichage s'est glissé dans le Contrat. Le paiement s'effectue sur le compte bancaire du Prestataire à réception de la facture, sans retenue d'escompte.

Les factures qui ne sont pas contestées par lettre recommandée endéans les 10 jours de leur envoi, sont considérées comme définitivement acceptées. Il est spécifié que les frais d'encaissement (notamment les frais de traite, de banque, de retour) sont à charge du débiteur.

Tout défaut-retard dans le paiement porte de plein droit intérêt en faveur du Prestataire au taux d'intérêt légal dans les transactions commerciales à partir de la date d'échéance, sans avis ni mise en demeure préalable, outre le droit également au paiement en faveur du Prestataire de la somme de 40 euros pour retard de paiement pour chacune des facture impayée, s'agissant d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, conformément à la loi modifiée du 18 avril 2004 relative aux délais de paiement et aux intérêts de retard, modifiée par une loi du 29 mars 2013 portant transposition de la directive 2011/7/UE.

Par ailleurs, une indemnité à hauteur de 10% du montant impayé sera due à titre de clause pénale par le Client, sans que le montant de ladite indemnité ne puisse toutefois être inférieur à 10 €.

En cas de défaut de paiement, la Société entend plus particulièrement bénéficier de l'article 12 de la loi du 18 avril 2004 relative aux délais de paiement. (Art. 12. Les créances résultant de contrats conclus entre un professionnel et un consommateur sont de plein droit productives d'intérêts au taux légal à partir de l'expiration du troisième mois qui suit la réception des marchandises, l'achèvement des travaux ou la prestation de services). L'intégralité des frais relatifs au recouvrement de la créance due à la Société sera mise à charge du Client.

Le défaut de paiement d'une seule facture s'analysera comme un manquement grave du Client permettant au Prestataire de mettre fin à toute relation contractuelle avec le Client.

Chaque contrat doit être qualifiée de contrat indépendant, si bien que le Client n'a pas le droit de refuser le paiement d'une facture du Prestataire au motif d'une inexécution d'un autre contrat que celui sur lequel porte la facture.

Les frais relatifs au recouvrement des montants dus à la Société seront mis à la charge du Client et comprennent notamment : lettres de rappel, mise en demeure, recherches administratives au Luxembourg et à l'étranger, demande de renseignements déposée auprès de la Justice de Paix compétente, requête en matière d'ordonnance de paiement, l'intégralité des coûts exposés par la Société en vue du recouvrement de la créance due (frais d'huissier, frais d'avocat, etc.), sans que cette liste ne soit exhaustive.

La Société se réserve le droit d'exiger la communication de documents supplémentaires par le Client, afin de diminuer le risque d'inexécution du contrat.

## Article 5 : DELAIS – PRESTATIONS- DIFFICULTES D'EXECUTION

Les délais sont donnés à titre indicatif. En effet, le respect des heures convenues de livraison constitue une obligation de moyens à la charge de la Société et non une obligation de résultat, de sorte que la Société et/ou les entreprises liées à elle ne pourront jamais être tenues pour responsables d'une livraison tardive.

En cas de perte, d'avarie ou de tout autre dommage subi par la marchandise, ou en cas de retard, il appartient au destinataire ou au réceptionnaire de procéder aux constatations régulières et suffisantes, de prendre des réserves motivées et en général d'effectuer tous les actes utiles à la conservation des recours et à confirmer lesdites réserves dans les formes et les délais légaux, faute de quoi aucune action ne pourra être exercée contre XPRESS LOGISTICS ou ses sous-traitants.

Les colis qui ne sont pas distribuables en raison d'une adresse inexacte, incomplète, illisible – d'un destinataire ou boîtes aux lettres introuvables, inaccessibles – d'un colis refusé par le

destinataire – sont retournés à l'expéditeur à ses frais lorsque celui-ci est identifiable. En cas de refus des marchandises par le destinataire, comme en cas de défaillance de ce dernier pour quelque cause que ce soit, tous les frais initiaux et supplémentaires dus et engagés pour le compte de la marchandise resteront à la charge du donneur d'ordre. Tout colis non livrable et non retournable endéans une période de 30 jours sera détruit.

## Article 6 : ZONE DE TRANSPORT - TRANSFERT DE RISQUE ET RESPONSABILITES - EXCLUSION

### 6.1) ZONE DE TRANSPORT

XPRESS LOGISTICS réalise des prestations de services sur tout le territoire du Grand-Duché de Luxembourg, la France, la Belgique et l'Allemagne.

### 6.2) TRANSFERT DES RISQUES

Le transfert des risques a lieu, lorsque les colis/palettes/marchandises quittent les locaux de la société XPRESS LOGISTICS, voire lorsqu'elles sont mises à disposition du transporteur sous-traitant et/ou du client pour livraison/réception.

En cas de livraison, la Société et/ou le sous-traitant le risque de détérioration fortuite ou de perte fortuite jusqu'à la remise des produits au lieu de livraison indiqué par le Client.

Dès l'instant où la Société et/ou le sous-traitant ont livré les colis/palettes/marchandises à destination ou dès lors que les colis/palettes/marchandises sont remis entre les mains du Client, le risque est à charge du Client. La Société et/ou le sous-traitant ne sauraie(nt) par conséquent être tenus pour responsables des éventuels perte, vol, détérioration, des produits ou, le cas échéant, de leurs emballages après la livraison ou la remise entre les mains du Client et/ou destinataire.

En cas de faute lourde ou de négligence grave de la part de XPRESS LOGISTICS S.à.r.l, cette dernière ne sera tenue à réparation qu'en cas de violation d'une obligation essentielle mettant en cause l'essence même du contrat. XPRESS LOGISTICS ne sera tenue à réparation que pour autant que le dommage ait été normalement prévisible lors de la conclusion du contrat. La réparation ne portera, en toute hypothèse, que sur le préjudice direct du client, la réparation d'un préjudice indirect étant exclue. En aucun cas, la réparation à laquelle XPRESS LOGISTICS sera, le cas échéant, tenue ne pourra être supérieure à la valeur de la Commande.

### 6.3) RESPONSABILITES

Le Prestataire se comporte raisonnablement à l'égard des marchandises et prend, si besoin est, toutes les précautions nécessaires à la conservation des marchandises, aux frais du donneur d'ordre, même celles ne découlant pas directement de la prestation logistique.

La responsabilité du Prestataire se limite aux fautes ou négligences qu'elle commet dans l'exécution de la mission qui lui est confiée et pour autant que lesdites fautes ou négligences aient entraîné un dommage matériel ou financier direct dans le chef du donneur d'ordre ou de tiers.

XPRESS LOGISTICS n'est pas tenue responsable de l'exécution de tout contrat conclu avec des tiers ou des agents d'exécutions, pour le compte de son client, entre autres pour ce qui est de l'entreposage, du transport, du dédouanement, ou de la manutention de marchandises.

La Société prestataire ne peut être tenue responsable de tout dommage indirect, en ce compris les pertes économiques, les dommages collatéraux ou immatériels.

L'emballage doit être en adéquation avec la marchandise contenue, la responsabilité en cas de dégât pour une marchandise mal protégée est du ressort de l'expéditeur. Dans un tel cas, une facturation supplémentaire pourra être réclamée au donneur d'ordre, celle-ci dépendant des dégâts occasionnés.

Dans tous les cas, le donneur d'ordre répond de toutes les conséquences d'une absence, d'une insuffisance ou d'une défectuosité du conditionnement, de l'emballage, du marquage ou de l'étiquetage.

#### 6.4) FORCE MAJEURE - EXCLUSION

La Société et/ou les entreprises liées à elle, ainsi que leurs gérants et employés respectifs décline toute responsabilité en cas de force majeure. Ainsi, le Client reconnaît que XPRESS LOGISTICS S.à.r.l n'encourt aucune responsabilité pour les dommages qui sont provoqués par une cause externe étrangère non imputable à XPRESS LOGISTICS S.à.r.l soit tout évènement extérieur imprévisible et irrésistible pour XPRESS LOGISTICS S.à.r.l et/ou les entreprises liées à elle, ainsi que leurs gérants et employés respectifs. Constitue à titre d'exemple un cas de force majeure : guerre, révolution, grève, lock-out, le boycott, la congestion du travail, la rareté des transports, inondation, incendie, les conditions atmosphériques (neige, tempête...), les pertes économiques, les dommages collatéraux ou immatériels, la négligence d'un tiers.

## Article 7 : POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL - CONFIDENTIALITE

En contractant avec le Prestataire, en se procurant un accès au présent Site web ou à tout autre site web ou application technologique de la Société ou dépôt, le Client déclare avoir pris connaissance des informations ci-dessous et donne à la Société l'autorisation inconditionnelle de traiter et d'utiliser comme stipulé ci-après les données personnelles qu'il a communiquées ou qu'elle a obtenues. Le Client donne donc son accord au traitement de ses données personnelles et des données qu'il lui remet par le responsable du traitement XPRESS LOGISTICS S.à.r.l sis à L-8308 CAPELLEN, 25-27 Parc d'activité. Il reconnaît qu'à défaut pour lui de transmettre les informations demandées, ce dernier est informé que la prestation ne pourra pas aboutir.

XPRESS LOGISTICS s'engage à garder confidentielle toute donnée ou information portée à sa connaissance. La Société prend toutes les mesures techniques et organisationnelles pour prévenir le traitement illégal ou non autorisé, ainsi que la perte, la destruction ou la

détérioration de ces données. Elle s'engage à ce que ses employés, ses agents et ses éventuels sous-traitants respectent ces lois et règlements.

En effet, XPRESS LOGISTICS S.à.r.l, dans le cadre de la relation contractuelle, traite les données personnelles du Client et transmise par le Client dans le strict respect des lois et réglementations applicables qui se rapportent à la protection de la vie privée, à la protection des données, à la confidentialité ou à la sécurité des données personnelles dont notamment le règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE, tel qu'il peut être remplacé, modifié ou réadopté (ci-après « RGPD ») applicable depuis le 25 mai 2018.

Le Client reconnaît expressément que les données qu'il transmet lui ont été remises de manière légale.

### 7.1 : COOKIES

Si le Client visite ou utilise le présent Site web ou un autre site Web de la Société, des données concernant l'utilisation du site, le nom de domaine du Client, le nombre de hits, les pages consultées, la durée de la visite, le navigateur utilisé ainsi que les sites précédents et suivants que le Client a visité ou visitera, peuvent être collectées et traitées. Ces données sont collectées au moyen d'un cookie pouvant être sauvegardé sur l'ordinateur du Client ou serveur de page Web. Un cookie a essentiellement pour but de faciliter la navigation sur le site Web et de mémoriser les configurations personnelles du Client, comme par exemple la langue qu'il souhaite utiliser.

### 7.2. FINALITES ET FONDEMENTS JURIDIQUES DU TRAITEMENT

La Société collecte et traite les données à caractère personnel des Clients à des fins de gestion de la clientèle et d'exécution des missions qui lui sont confiées et notamment à des fins d'administration des clients, de suivi des commandes et des livraisons, de facturation, de suivi de la solvabilité, de recouvrement, de marketing, d'envoi de publicités personnalisée relatives aux produits et services existants et de produits et services futurs, etc. La Société se réserve le droit de traiter à l'avenir les données à caractère personnel des Clients à des fins de profilage, dans le respect des dispositions du Règlement UE 2016/679. Les données à caractère personnel sont traitées par la Société en application de l'article 6.1. du Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, à savoir :

- Le traitement est nécessaire à l'exécution du contrat existant entre la Société et le Client,
- Le traitement est nécessaire pour satisfaire à une obligation légale (comptabilité, etc.)
- Le traitement est nécessaire pour la défense de notre intérêt légitime à entreprendre.

### 7.3. DONNEES A CARACTERE PERSONNEL TRAITEES

Les données personnelles traitées sont les informations remises par le Client qui sont fournies à XPRESS LOGISTICS S.à.r.l au moment de la conclusion du contrat et nécessaires à sa bonne exécution, incluant nom de la société/nom du Client, adresse privée ou du siège social, adresse où la prestation doit être réalisée et nom et numéro de téléphone du Client, n° de TVA le cas échéant, adresse email, tous documents relatifs à la livraison et demandés au Client pour la bonne exécution de la prestation, mais sans s'y limiter.

#### 7.4. PERSONNES AYANT ACCES AUX DONNEES DU CLIENT

Les données du Client sont accessibles à toutes les entreprises liées à la Société, à savoir ses filiales, succursales et franchises. L'utilisation de ces données par l'une d'entre elles est soumise à la législation sur la protection des données à caractère personnel, et notamment au Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la directive 95/46/EC.

Les tiers liés contractuellement à la Société en vue de la réalisation de travaux comme, par exemple, la maintenance du présent site, ne reçoivent un accès aux données personnelles du Client que si leurs activités l'exigent. Les tiers liés contractuellement à la Société en vue de la réalisation d'activités liées aux objets susmentionnés reçoivent également un accès à ces données. Tous les tiers sont cependant tenus par contrat à la discrétion et à la confidentialité et ne peuvent utiliser les données personnelles du Client que conformément à la présente déclaration de politique en matière de protection de la vie privée. La Société se réserve le droit d'utiliser et de divulguer toutes les données personnelles du Client dans le cadre d'une obligation légale, d'une procédure judiciaire ou dans le cadre de récupération d'une facture non payée. En dehors des cas d'exception susmentionnés, la Société ou les entreprises liées à elle n'aliéneront, ni ne divulgueront les données personnelles du Client à des parties tierces. Cette clause n'emporte cependant aucune restriction en cas d'une éventuelle vente ou aliénation au bénéfice de tiers de tout ou partie des activités de la Société ou des entreprises liées à elle.

Les données du Client sont sauvegardées de manière sécuritaire.

Les données sont recueillies, conservées et éventuellement transmises par XPRESS LOGISTICS S.à.r.l à des tiers dans la mesure où cela est strictement nécessaire :

- a) pour la réalisation et l'exécution du Contrat ;
- b) pour se conformer à ses obligations légales ou réglementaires, ainsi qu'aux demandes ou exigences des autorités administratives de l'Etat et collaborer avec ces dernières ;
- c) pour répondre aux objectifs des intérêts légitimes poursuivis par XPRESS LOGISTICS S.à.r.l ou par un tiers, par exemple à des fins de facturation, de gestion de la clientèle, pour faire appliquer les présentes conditions générales, pour mettre en œuvre tout changement dans la structure de XPRESS LOGISTICS S.à.r.l ;
- d) afin de fournir la preuve d'une transaction commerciale ou de toute autre communication commerciale, ainsi que pour l'exercice et la défense de ses droits légaux en justice.

Dans le cas où le Client souhaite que les données collectées ou utilisées par les sous-traitants de la Société pour quelle que raison que ce soit, soit supprimées, il doit formuler une demande directement auprès de ces sous-traitants. La Société ne saurait être tenue responsable de l'application de la réglementation européenne, de même que la réglementation et la législation nationales relatives à la protection des données par ses sous-traitants et ne peut offrir aucune garantie à ce sujet.

A défaut pour le Client de transmettre les informations demandées, ce dernier est informé que la prestation ne pourra pas aboutir.

#### 7.5. SECURITE

Toute information recueillie est sauvegardée dans un environnement sécurisé faisant usage de standards industriels en matière de cryptage et de sécurisation physique des serveurs de données de la Société.

Les données sont traitées uniquement sur instruction de la Société.

L'envoi des données personnelles du Client par l'Internet peut comporter des risques. Le Client reconnaît être parfaitement conscient de ces risques. La Société ou les entreprises liées à elle ne peuvent être tenues responsables des dommages éventuellement subis suite à l'utilisation des données personnelles du Client par des personnes non habilitées à cette fin.

#### 7.6 DELAI DE CONSERVATION ET SORT DES DONNEES

Les données à caractère personnel traitées à des fins de gestion de la clientèle seront conservées durant le délai nécessaire pour satisfaire aux exigences légales (notamment sur le plan comptable) et aux exigences découlant du contrat liant la Société et le Client (solde du compte Client, etc.).

Les dispositions relatives au traitement des données à caractère personnel prendront effet à la date d'entrée en vigueur des présentes conditions générales, et resteront applicables et en vigueur jusqu'à la suppression de toutes les données personnelles du Client par la Société, dans les conditions fixées par les présentes conditions générales de vente.

Le Client est également informé que XPRESS LOGISTICS S.à.r.l conserve et traite les données personnelles pertinentes et strictement nécessaires pendant toute la durée de la relation contractuelle et après la fin du contrat pendant une période de 10 ans pour se conformer à ses obligations légales.

XPRESS LOGISTICS S.à.r.l met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles nécessaires afin de garantir une protection appropriée des données personnelles du Client.

#### 7.7 DROITS DU CLIENT

Le Client est informé qu'il dispose des droits d'accéder gratuitement aux données personnelles détenues à son sujet et de recevoir des informations supplémentaires sur la manière dont elles sont traitées, de rectifier ou compléter toute donnée personnelle inexacte ou incomplète, de demander l'effacement de ses données personnelles lorsque le traitement de ses données personnelles n'est plus nécessaire aux fins d'exécution du contrat (sauf données à conserver conformément aux obligations fiscales), de s'opposer à tout moment au traitement à des fins de marketing direct, de voir transmettre ses données personnelles à un autre responsable du traitement, dans la mesure où la légitimité du traitement repose sur la performance contractuelle et où celui-ci est effectué par des moyens automatisés, de retirer son consentement au traitement, dans la mesure où la légitimité de ce traitement repose sur le consentement (prospection par exemple).

Les offres ponctuelles relatives aux produits et services proposés par la Société sont transmises au Client par voie d'e-mails uniquement si le Client a manifesté son désir de se voir notifier de telles offres. À tout moment, le Client, qui a accepté de recevoir de telles offres, peut mettre fin à ces réceptions en modifiant les paramètres de son compte dans la rubrique « paramètres du compte » ou en envoyant un e-mail à [info@xpress-logistics.lu](mailto:info@xpress-logistics.lu) en indiquant l'objet de sa demande.

Le Client peut exercer les droits énumérés ci-dessus en envoyant sa demande par courriel à XPRESS LOGISTICS S.à.r.l. Pour ce faire, il appartient au Client d'adresser sa demande, de manière claire et complète, par e-mail à l'adresse suivante : [info@xpress-logistics.lu](mailto:info@xpress-logistics.lu).

La Société exécutera la demande du Client dans les 180 jours suivants la réception de la demande, à condition :

- a) Que l'intégralité des factures dues par le Client soient réglées,
- b) Qu'il n'existe plus aucune discussion ou litige entre le Client et la Société,
- c) Qu'il n'existe plus aucune obligation légale entre le Client et la Société,
- d) Qu'il n'existe aucune procédure judiciaire en cours entre le Client et la Société,
- e) Qu'il n'existe aucune obligation légale (p.ex. comptabilité, etc.) imposant la conservation des données.

La Société mettra tous les moyens dont elle dispose en œuvre pour garantir la suppression des informations contenues dans le data et dont elle dispose.

En outre, la Société informe ses Clients qu'elle travaille exclusivement avec des co-contractants et sous-traitants, qui sont également soumis à la réglementation européenne relative à la protection des données.

## 7. 8 LIENS

La présente déclaration de politique en matière de protection de la vie privée ne s'applique pas aux sites web de tiers comportant un lien de ou menant au Site web ou aux autres applications technologiques de la Société ou des entreprises liées à elle.

Si des questions demeurent en suspens concernant le traitement des données ou la politique de la Société en matière de protection de la vie privée, le Client peut envoyer un e-mail à l'adresse [info@xpress.logistics.lu](mailto:info@xpress.logistics.lu) en mentionnant "politique de protection de la vie privée" en objet.

Le Client a le droit de clôturer son compte à tout moment. Il a également le droit de demander la rectification ou la suppression de toutes les informations, qu'il a transmises ou qui ont été enregistrées sur le site en son nom ou par autre moyen . Pour ce faire, il appartient au Client d'adresser sa demande, de manière claire et complète, par e-mail à l'adresse suivante : [info@xpress-logisitcs.lu](mailto:info@xpress-logisitcs.lu). La Société exécutera la demande du Client dans les 180 jours suivants la réception de la demande, à condition :

- f) Que l'intégralité des factures dues par le Client soient réglées,
- g) Qu'il n'existe plus aucune discussion ou litige entre le Client et la Société,
- h) Qu'il n'existe plus aucune obligation légale entre le Client et la Société,
- i) Qu'il n'existe aucune procédure judiciaire en cours entre le Client et la Société,
- j) Qu'il n'existe aucune obligation légale (p.ex. comptabilité, etc.) imposant la conservation des données.

La Société mettra tous les moyens dont elle dispose en œuvre pour garantir la suppression des informations contenues dans le data et dont elle dispose.

En outre, la Société informe ses Clients qu'elle travaille exclusivement avec des co-contractants et sous-traitants, qui sont également soumis à la réglementation européenne relative à la protection des données.

## 7.9 PLAINTRE-RECOURS

En cas de violation dans le traitement des données à caractère personnel, le Client pourra saisir la Commission Nationale pour la Protection des Données (CNPD) à l'adresse suivante :

Commission nationale pour la protection des données  
1, avenue du Rock'n'Roll  
L-4361 Esch-sur-Alzette

ou une autorité judiciaire.

#### 7.10. NOTIFICATIONS D'INCIDENTS

Tout incident relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel fera l'objet d'une notification à la Commission Nationale pour la Protection des Données (CNDP), dans le délai légal et si possible dans les 72 heures à partir du moment où la Société aura connaissance de l'existence d'un incident certain. Toute notification ultérieure devra être dûment motivée conformément au Règlement en vigueur. Aucune notification n'aura lieu si celle-ci implique un risque aux droits et libertés des personnes physiques. La notification par XPRESS LOGISTICS S.à.r.l de, ou sa réponse à un incident de données ne pourra en aucun cas être interprété comme une reconnaissance par XPRESS LOGISTICS S.à.r.l d'un manquement ou d'une responsabilité dans son chef en ce qui concerne l'incident de données.

#### 7.11 MODIFICATIONNS

La Société, ainsi que les entreprises liées à elle, se réservent le droit, à tout moment, notamment en vue de l'adaptation et de la conformité aux évolutions législatives en matière de protection des données, de modifier leurs politiques commune ou différente en matière de protection de la vie privée, et ce sans aucune forme de préavis et/ou autre procédure. La Société recommande à ses Clients de consulter régulièrement la présente déclaration de politique en matière de protection de la vie privée, ainsi que toutes les autres clauses d'objet identique présentes sur le Site web ou autres applications technologiques de la Société ou d'entreprises liées à elle, afin de se tenir informés des modifications.

### Article 8 : LIMITATION DE LA RESPONSABILITE

La Société qui met en œuvre tous les moyens technologiques et informatiques à la protection de ses données, ne peut être tenue responsable d'un éventuel dommage causé par des virus, par la transmission de virus, ainsi que par la fraude par voie informatique ou autre.

Le Site web utilisé par la Société peut renfermer des liens ou renvois vers d'autres sites Web ou d'autres sources d'informations gérés par des tiers. La Société n'exerce aucun contrôle sur ceux-ci de sorte que sa responsabilité est exclue concernant l'information y figurant ou d'un dommage éventuel en résultant.

La Société met en œuvre tous les moyens raisonnables à sa disposition pour assurer un accès de qualité au Service, mais n'est pas tenu d'y parvenir.

Ni la Société, ni ses gérants, ni ses employés ne peuvent être tenus responsables de tout dysfonctionnement éventuel du Site web ou autres applications technologiques, du réseau ou des serveurs ou de tout autre évènement échappant au contrôle raisonnable, qui empêcherait ou dégraderait le Service, ni même de tous dommages qui en résulterait.

La Société se réserve le droit d'interrompre, de suspendre momentanément ou de modifier sans préavis l'accès à tout ou partie du Site web, afin notamment d'en assurer la maintenance, ou pour toute autre raison, sans que l'interruption n'ouvre droit à aucune obligation, ni indemnisation en faveur du Client.

## Article 9 : CESSION DU CONTRAT

Les prestations fournies par le Prestataire dans le cadre du Contrat conclu avec son Client sont personnelles à ce dernier. Le Client ne peut, de quelque façon que ce soit, même en partie, sans l'accord préalable du Prestataire, céder le Contrat ou ses bénéfices à des tiers.

## Article 10 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

Aucune exploitation commerciale même partielle des données qui sont présentées sur le site web du Prestataire ainsi que sur tous autres supports émanant de la Société ne pourra être effectuée sans l'accord préalable et écrit de la Société qui est propriétaire de tous les contenus qui sont protégés par les droits d'auteur/le copyright de la Société ou par un mode de protection prévu par la législation sur les droit de propriété intellectuelle en vigueur, tel que notamment droit des brevets, des dessins et modèles, savoir-faire confidentiel, droits d'auteur, droits voisins, droits de marques, droit de la personnalité ou tout autre droit de propriété littéraire, artistique ou industrielle.

Il est formellement interdit au Client d'utiliser ou de télécharger, pour la vente ou pour toute autre utilisation commerciale, les informations figurant sur le Site web de la Société. La Société déclare que toutes les informations et autres formes de message figurant sur son Site web et ses autres moyens de communication ne portent pas atteinte aux droits de propriété incorporelle des tiers, tel que notamment droit de brevets, de dessins et modèles, savoir-faire confidentiel, droits d'auteur, droits voisins, droits de marques, droit de la personnalité ou tout autre droit de propriété littéraire, artistique ou industrielle d'un tiers.

La Société ne saurait en aucun cas être tenue responsable du contenu des publications de de sociétés tierces qui figureraient éventuellement en bannière sur le site de XPRESS LOGISTICS S.à.r.l.

La Société peut utiliser diverses modes de communication commerciale et/ou publique, tels que les principaux réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn, Instagram, Whatsapp).

Le Client s'engage à respecter le contenu des présentes Conditions Générales également sur tous les autres supports de communication utilisés par la Société tel que précités. Le Client s'abstiendra de publier des commentaires dont le contenu serait susceptible d'enfreindre les droits d'autrui, la loi, les règlements ou les bonnes mœurs.

La Société signalera tous abus aux opérateurs et intervenants.

La Société se réserve le droit mais n'a en aucun cas l'obligation de procéder à la surveillance du contenu (remarques, messages, suggestions, idées, informations ou autres) des différents modes de communication utilisées par elle.

La société a le droit d'utiliser les remarques, messages, suggestions, idées, informations ou autres pour raisons publicitaires, promotions, recherches / études, ou autres sans que cette faculté ne soit limitée dans le temps et dans l'espace.

La société n'est en aucun cas responsable de l'exactitude ou de la fiabilité des remarques, messages, suggestions, idées, informations ou tous autres contenus figurant sur les réseaux sociaux.

La Société n'est en aucun cas responsable des messages postés par les utilisateurs et notamment ceux dont le contenu contreviendrait à la loi et aux bonnes mœurs et de bloquer l'accès au Site web à l'auteur du ou desdits message(s).

L'utilisation des réseaux sociaux ou de tout autre moyen de communication relève de la seule responsabilité du Client.

## Article 11 : CONFIDENTIALITE

Le Client s'engage à respecter la confidentialité des informations auxquelles il aura accès dans le cadre de l'exécution du Contrat. Est considérée comme strictement confidentielle toute information, de quelque nature qu'elle soit, relative à XPRESS LOGISTICS S.à.r.l ou communiquée par celle-ci au Client. Toute divulgation à des tiers d'informations confidentielles doit en conséquence être expressément autorisée par un accord formel et écrit de la Société.

Le Client reconnaît que tout manquement serait susceptible de causer un grave préjudice à XPRESS LOGISTICS S.à.r.l. En conséquence, toute violation, même minime, des prescriptions du présent article, sera considéré comme un motif grave justifiant, sans préjudice de toute autre action ou réclamation qui pourrait être intentée par XPRESS LOGISTICS sur base de ce manquement, la résiliation immédiate du Contrat sans préavis ni indemnité sans qu'il y ait lieu de suivre les formalités stipulées à l'article 14 des Conditions Générales.

## Article 12 : DIVISIBILITE

La nullité, l'illégalité ou la non-applicabilité d'une ou de plusieurs clauses des présentes Conditions Générales n'entraînera pas la nullité ou la non-applicabilité de l'ensemble de ces conditions.

La disposition qui serait partiellement ou totalement illégale, nulle ou inapplicable n'entraîne pas la non-application des autres dispositions. La disposition déclarée nulle et non avenue sera alors remplacée par une autre ayant le même effet. En outre, les autres dispositions sortiront leurs pleins effets et le Client ne pourra demander de dédommagement en raison de l'annulation d'une stipulation qui serait nulle.

## Article 13 : RENONCIATION

Le fait pour XPRESS LOGISTICS S.à.r.l de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes Conditions Générales de Vente ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

## ARTICLE 14 : RESILIATION

### - Résiliation par le Client :

Le Client peut mettre fin à la relation contractuelle à tout moment en envoyant un courriel ou un courrier à la Société.

La Société procèdera à la clôture du compte du Client et adressera au Client le solde des factures encore dû, le cas échéant. Le compte sera définitivement clôturé après complet paiement des sommes dues à la Société en application des présentes Conditions Générales de Vente.

**- Résiliation par la Société :**

La Société dispose d'un droit discrétionnaire et peut procéder à la résiliation du compte d'un Client à tout moment, sans préavis et sans motif, notamment dans les cas qui suivent, sans que cette liste ne soit exhaustive :

- si les informations et/ou données personnelles communiquées par le Client sont manifestement erronées et/ou fantaisistes,
- si les commentaires laissés par le Client sur le Site web de la Société ont un contenu contraire aux lois, règlements et bonnes mœurs,
- en cas de faute dans le chef du Client consistant plus particulièrement dans le défaut ou retard de paiement, violation des présentes Conditions Générales de Vente,

Le Contrat pourra être résilié extrajudiciairement avec effet immédiat par le Prestataire en cas de manquement grave par le Client à l'une ou plusieurs de ses obligations contractuelles, sans préjudice de l'indemnisation du préjudice causé par ce(s) manquement(s). Cette résiliation ne pourra être notifiée que si le Client a été mis préalablement en demeure d'exécuter ses obligations lorsque cette exécution est encore possible, et si dans le délai de huit jours à réception de cette mise en demeure, la partie en question n'a pas remédié à la situation. En cas de résiliation anticipée, le Client reste redevable auprès du Prestataire des montants dus et fixés au terme du Contrat initial.

Il est expressément convenu entre parties que la clôture du compte du Client par la Société n'ouvre droit à aucun dédommagement dans le chef du Client.

## Article 15 : COMMUNICATION

Le Client peut contacter la Société pour toutes questions, suggestions ou demandes d'informations complémentaires :

- a) soit par courrier électronique à l'adresse [info@xpress-logistics.lu](mailto:info@xpress-logistics.lu)
- b) soit par téléphone au numéro (00352) 28 79 23 04 ;
- d) soit par courrier à son adresse postale au siège social de l'entreprise  
Société XPRESS LOGISTICS S.à.r.l  
25-27 parc d'activité  
L-8308 CAPELLEN

## Article 16 : REGLEMENT DES LITIGES ET LOI APPLICABLE

La Commande passée par le Client auprès du Prestataire de même que les présentes Conditions Générales sont exclusivement régies par la loi luxembourgeoise et interprétés en accord avec celle-ci. Tout litige relatif à l'existence, à l'interprétation, à l'exécution ou à la rupture des Conditions Générales et de la Commande sera de la compétence des juridictions luxembourgeoises, quels que soit le lieu de livraison et le mode de paiement.

## Article 17: DISPOSITIONS FINALES – INFORMATIONS OBLIGATOIRES

Le Client déclare avoir pris connaissance et avoir accepté expressément et de manière inconditionnelle les présentes Conditions Générales, en vigueur au jour de l'accès au site web du Prestataire, à la souscription aux services offerts par la Société, et en cas de demande de services auprès de la Société.

Le présent site est géré et contrôlé par :

XPRESS LOGISTICS S.à.r.l.  
25-27 Parc d'activité  
L-8308 CAPELLEN

Tel. (+352) 28 79 23 04

e-mail: [info@xpress-logistics.lu](mailto:info@xpress-logistics.lu) (pour toutes questions concernant les données à caractère personnel)

TVA: LU 30249472  
R.C.L. : B. 224184

XPRESS LOGISTICS S.à.r.l. au capital de 12 000,00 - €  
2021, Copyright © XPRESS LOGISTICS S.à.r.l. All rights reserved.